



Règles Techniques et de Sécurité des sports de traineau à chiens, de Skijöring, de Bikejöring et de Canicross Applicables aux manifestations en France Conformément l'article R331-19 du code du Sport

Définitions	2
Chapitre 1 Règles Générales de Sécurité	3
I. <u>Admissibilité</u>	3
II. <u>La piste</u>	6
III. <u>Distances</u>	7
IV. <u>Points de contrôle des arrêts</u>	7
V. <u>Balisage</u>	8
VI. <u>Départ - Arrivée</u>	9
VII. <u>Sur la piste</u>	10
VIII. <u>Comportement</u>	11
IX. <u>Protection animale</u>	11
Chapitre 2 Traineau	12
I. <u>Admissibilité</u>	12
Chapitre 3 Ski-joëring	15
I. <u>Admissibilité</u>	15
II. <u>Skijöring – Règles spécifiques</u>	15
III. <u>Règles de pistes - Spécificité</u>	16
Chapitre 4 « Dryland »	16
I. <u>Admissibilité</u>	16
II. <u>Canicross</u>	16
III. <u>Bikejöring un chien</u>	17
IV. <u>Trottinette (« Scooter »)</u>	18
V. <u>Catégories kart</u>	19

DEFINITIONS

Aide (« Handler ») : Une personne autorisée par le Directeur ou Juge de Course pour aider les attelages au départ, à l'arrivée et à d'autres endroits précisés à l'avance.

Chien de traîneau : Un chien de traîneau est un chien, sans considération de la race ou du type, pouvant être harnaché et pouvant participer à une course sans risque potentiel préalablement estimé pour son bien-être.

Concurrent : Une personne qui conduit un attelage de chien inscrit dans la course, aussi appelée Compétiteur ou Participant.

Course : Une compétition dans une catégorie spécifique pouvant comprendre une ou plusieurs manches.

Directeur de Course : Le chef des juges, c'est-à-dire la personne qui a l'autorité suprême durant la manifestation.

Juge de course : Officiel en charge de l'application des règles.

Disqualifié : Chien ou attelage mis hors course définitivement sur la durée de la compétition.

Droppé : Chien ou attelage mis hors course pour une durée pouvant être inférieure à celle de la compétition.

Lieu de course : Il comprend les parkings, les zones réservées aux spectateurs et aux attelages, les zones de départ et d'arrivée, la zone pour les officiels et la piste.

Ligne : La ligne à laquelle le/les chiens sont attachés pour tirer le véhicule (traîneau, vélo, trottinette, kart) est faite de différents éléments. L'ensemble des éléments est appelé **ligne de trait**. La ligne passant entre les chiens (s'il a plus de deux chiens) est appelée **trait central** ou **ligne centrale**. Le chien est attaché à la ligne centrale depuis l'arrière de son harnais par un **trait individuel** ou **ligne de queue** et peut être attaché depuis son collier à la ligne centrale par une **ligne de cou**.

Officiel : Une personne désignée par l'organisateur ou par les responsables de l'application des règlements, autorisée à agir en leur nom dans un cadre précis.

Organisation/organisateur : L'organisation/organisateur de course en charge de mener à bien la manifestation.

Organisateur technique : Un groupe qui, suivant un accord avec l'organisation de la course, assure la responsabilité de la mise en place technique de la manifestation.

Parking participants : Une zone définie pour le stationnement des véhicules des participants.

Zone de départ : Une longueur précise de la piste après la ligne de départ, minimum 30 mètres de long et 4 mètres de large, où l'aide est autorisée.

Zone d'arrivée : Une partie de la piste jusqu'à la ligne d'arrivée, de 800 m minimum, où des règles spéciales de dépassement s'appliquent, sauf en Canicross 150 m minimum.

Point de contrôle ou zone de contrôle : Une zone clairement définie et balisée près de la piste dans laquelle seuls les compétiteurs et les officiels sont autorisés.

"Stake out" ou aire de stationnement des chiens : Une zone définie où les chiens des participants sont gardés quand ils ne sont pas en compétition.

CHAPITRE 1 : REGLES GENERALES DE SECURITE

I ADMISSIBILITE

1. INSCRIPTION DES COMPETITEURS

1.1. Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour les concurrents et leurs aides couvrant les risques des compétitions et leurs conséquences.

1.2. Une licence compétition est obligatoire pour tout concurrent d'un attelage à partir de 2 chiens (DS2 / SP2 / VTT 2 chiens).

1.3. L'inscription des concurrents mineurs (en dessous de 18 ans) devra être cosignée par les parents ou les tuteurs. Par leur signature ils déclarent qu'ils estiment que le concurrent mineur est capable de participer à la manifestation dans sa totalité et de parcourir la piste en sécurité dans sa catégorie comme l'a établie l'organisateur.

1.4. Inscription des compétiteurs en situation de handicap

1.4.1. Le sport de trait, sous toutes ses formes (Canicross, Bikejöring, Skijöring, Pulka, attelage hors neige et neige / loisir et compétition) doit permettre à tout compétiteur en situation de handicap, dans la mesure de ses possibilités physiques et intellectuelles, de participer et de s'épanouir en toute sécurité.

1.4.2. La sécurité du compétiteur en situation de handicap : le binôme

Le compétiteur handicapé devra bénéficier d'une aide permanente sur la piste (neige ou hors neige). Ce binôme, qui sera licencié lui-même, pourra suivre par tout moyen adapté à savoir en «Dryland»: à pied/ vélo/ quad.

Sur les courses «Snowland»: en ski de fond / en 2^{ème} attelage voire motoneige si la station et l'organisateur l'autorisent.

Le binôme ne devra en aucun gêner un autre attelage. Il devra se positionner derrière le coureur ou sur le côté.

1.4.3. Le compétiteur devra porter un casque dans toutes les catégories (sauf Canicross et Skijöring) ainsi qu'une tenue la plus adaptée (genouillère et coudière en Bikejöring).

1.4.4. Le chien sera d'un tempérament calme et bien éduqué.

1.4.5. Dans les catégories 2 et 4 chiens, les chiens de l'attelage seront des chiens expérimentés de préférence. Le tuteur devra privilégier les chiens bien éduqués et faciles à manipuler.

1.4.6. L'organisateur veillera à faire partir le compétiteur à la place qu'il jugera la plus adaptée, en fin de catégorie par exemple.

1.4.7. Le compétiteur et son binôme s'engagent à participer à toutes les réunions de course avant les différentes manches.

2. LES CONCURRENTS

2.1. Le concurrent prenant le départ de la première manche d'une course doit conduire le même attelage durant toute l'épreuve.

2.2. Le changement de concurrent ne peut être effectué qu'une fois et seulement en cas de maladie ou de blessure du concurrent initialement prévu et doit être approuvé par le Directeur de Course. Le remplaçant devra également être détenteur d'une licence compétition et conduire l'attelage durant toute la course.

2.3. Tout concurrent disqualifié lors d'une manche, n'est pas admis à poursuivre le reste de la compétition.

2.4. Les concurrents devront participer à la réunion des concurrents organisée avant le départ de la course. Le Directeur de Course peut dispenser tout concurrent retardé par des circonstances fortuites. Néanmoins, dans ce cas, le concurrent est responsable d'obtenir les informations d'un Officiel avant le départ de la compétition.



2.5. Les concurrents ne devront pas gêner ou mettre en danger le bien-être des chiens, gêner la progression de la manifestation ou discréditer le sport sous peine de disqualification.

2.6. Âge des compétiteurs

Catégories et âges pour les compétitions sur neige de la saison 2021 – 2022									
Catégories	Age		Date de Naissances	Ages des chiens (Mois)	Catégories	Age		Date de Naissances	Ages des Chiens (Mois)
	min	max				min	max		
SPpupille	8	10	2012/2014	18	Spupille	8	9	2013/2014	18
Sp2Y	11	13	2011/2009	18	Sminime	10	11	2011/2012	18
Sp2	14	99	2008	18	Scadet	12	16	2006/2010	18
Sp4Y	11	13	2011/2009	18	SM1J	17	20	2005/2002	18
Sp4J	14	16	2008/2006	18	SW1J	17	20	2005/2002	18
Sp4	16	99	2006	18	SM1	19	99	2003	18
Sp4 MS	16	99	2006	18	SW1	19	99	2003	18
Sp6	16	99	2006	18	SM2	19	99	2003	18
Sp8	16	99	2006	18	SW2	19	99	2003	18
SPU	18	99	2004	18	CMJ	17	20	2005/2002	18
MD6	18	99	2004	18	CWJ	17	20	2005/2002	18
MD12	18	99	2004	18	CM	19	99	2003	18
MDSM	18	99	2004	18	CW	19	99	2003	18
MDSW	18	99	2004	18	PM1J	17	20	2005/2002	18
MDPM	18	99	2004	18	PW1J	17	20	2005/2002	18
MDPW	18	99	2004	18	PM1	19	99	2003	18
LD8	18	99	2004	18	PW1	19	99	2003	18
LDU	18	99	2004	18	PM4	19	99	2003	18
Relais	L'âge minimum des athlètes et des chiens déclaré dans chaque catégorie individuelle s'appliquera pour chaque étape du relais								18

Catégories et âges pour les compétitions Dryland de la saison 2021 – 2022									
Catégories	age		Date de Naissances	Age des chiens (Mois)	Catégories	Age		Date de Naissances	Age des chiens (Mois)
	min	max				min	max		
DSpupille	8	8	2014	18	DCpupille	8	8	2014	18
DSminime	9	10	2012/2013	18	DCminime	9	10	2012/2013	18
DS1Y	11	13	2011/2009	18	DCMY	11	13	2011/2009	18
DS1J	14	18	2008/2004	18	DCWY	11	13	2011/2009	18
DS1	19	99	2003	18	DCMJ	14	18	2008/2004	18
DS2	19	99	2003	18	DCWJ	14	18	2008/2004	18
DR4J	14	18	2008/2004	18	DCM	19	99	2003	18
DR4	19	99	2003	18	DCW	19	99	2003	18
DR6	19	99	2003	18	DBMJ	16	18	2006/2004	18
DR8	19	99	2003	18	DBWJ	16	18	2006/2004	18
DCbM	19	99	2003	18	DBM	19	99	2003	18
DCbW	19	99	2003	18	DBW	19	99	2003	18
DCbMJ	14	18	2008/2004	18					
DCBWJ	14	18	2008/2004	18					
Relais	L'âge minimum des athlètes et des chiens déclaré dans chaque catégorie individuelle s'appliquera pour chaque étape du relais								18

Catégories et âges pour les compétitions Snowland et Dryland MASTERS de la saison 2021 – 2022

Catégories	Age		Date de Naissances	Age des chiens (Mois)	Catégories	Age		Date de Naissances	Age des chiens (Mois)
	min	max				min	Max		
PM1M 40	40	49	1982-1973	18	DCMM 40	40	49	1982-1973	18
PM1M 50	50	59	1972-1963	18	DCMM 50	50	59	1972-1963	18
PM1M 60	60	99	Avant 1962	18	DCMM 60	60	99	Avant 1962	18
PW1M 40	40	49	1982-1973	18	DCWM 40	40	49	1982-1973	18
PW1M 50	50	59	1972-1963	18	DCWM 50	50	59	1972-1963	18
PW1M 60	60	99	Avant 1962	18	DCWM 60	60	99	Avant 1962	18
SM1M 40	40	49	1982-1973	18	DBMM 40	40	49	1982-1973	18
SM1M 50	50	59	1972-1963	18	DBMM 50	50	59	1972-1963	18
SM1M 60	60	99	Avant 1962	18	DBMM 60	60	99	Avant 1962	18
SW1M 40	40	49	1982-1973	18	DBWM 40	40	49	1982-1973	18
SW1M 50	49	50	1972-1963	18	DBWM 50	50	59	1972-1963	18
SW1M 60	60	99	Avant 1962	18	DBWM 60	60	99	Avant 1962	18
CMM 40	40	49	1982-1973	18	DS1M 40	40	49	1982-1973	18
CMM 50	50	59	1972-1963	18	DS1M 50	50	59	1972-1963	18
CMM 60	60	99	Avant 1962	18	DS1M 60	60	99	Avant 1962	18
CWM 40	40	49	1982-1973	18	DS1W 40	40	49	1982-1973	18
CWM 50	50	59	1972-1963	18	DS1W 50	50	59	1972-1963	18
CWM 60	60	99	Avant 1962	18	DS1W 60	60	99	Avant 1962	18

3. SECURITE DES CHIENS

3.1. Tout attelage ou chien se présentant au départ et qui, selon l'avis du Directeur de Course ou du Vétérinaire est inapte ou incapable de terminer le parcours en sécurité, ne sera pas autorisé à prendre le départ.

3.2. Tout attelage ou chien disqualifié lors d'une manche, n'est en aucun cas admis à poursuivre le reste de la compétition.

3.3. Un chien ayant couru dans une catégorie d'une compétition pourra courir dans une deuxième catégorie le même jour (maximum deux manches par jour) si la longueur totale n'excède pas 12 km en Dryland et 20 km sur neige.

3.4. Un repos de 2h00 pour le chien, entre 2 manches devra être respecté.

4. MALADIES DU CHIEN

4.1. Aucun chien ne sera admis s'il provient d'un chenil où existe la rage, la maladie de Carré, l'hépatite, la leptospirose ou toute autre maladie contagieuse.

4.2. Le Vétérinaire de Course, en coopération avec le Directeur de Course ou le Juge de Course peut décider qu'un chien n'est pas en état de prendre le départ ou de continuer dans la course et de retirer le chien de la course pour des raisons médicales ou autres.

4.3. Les vaccinations obligatoires, de tous les chiens participants ou présents sur la manifestation sont celles contre la rage, le parvovirus, la maladie de Carré, l'hépatite de Rubarth, la leptospirose et les toux des chenils (virus bordetella parainfluenza, adenovirus2 canin).

Les vaccins doivent être en cours de validité, il faut donc que :

- l'évènement se déroule plus de 21 jours après la dernière injection en cas de primo-vaccination (chiot âgé de 3 mois + 21 jours minimum si le chiot a été vacciné à 3 mois exactement contre la rage) ;
- le dernier rappel date de moins d'un an s'il s'agit du rappel de primo-vaccination ;
- le dernier rappel date de moins d'un an (ou tout autre délai validé par le fabricant du vaccin) pour les rappels suivants.

Pour la leptospirose, un vaccin tétravalent est conseillé par rapport à un vaccin bivalent.

4.4. Si le Vétérinaire de Course constate des symptômes avec une maladie contagieuse sur un chien présent sur la zone de la course, l'attelage sera disqualifié et devra quitter la zone de la course immédiatement.

5. IDENTIFICATION

Les chiens seront identifiés par puce électronique.

6. TRAITEMENTS MEDICAUX DES CHIENS ET DES CONCURRENTS

6.1. Produits interdits et tests antidopage

Pour les courses françaises, c'est le règlement antidopage FFST, régie et contrôlé par l'AFLD, qui prévaut. Voir la liste des produits et méthodes interdits sur le site FFST.INFO et sur celui de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage, voir : www.aflld.fr).

6.2. Sur une course, personne ne peut effectuer un traitement médicamenteux à un chien sans autorisation préalable du vétérinaire de course.

7. L'EQUIPEMENT

7.1. Tout équipement est sujet à l'approbation du Directeur de Course et devra être en conformité avec la discipline courue. Chaque compétiteur sera responsable de la conformité de ses équipements.

8. AUTRES EQUIPEMENTS INTERDITS

8.1. Tout équipement pouvant porter atteinte au bien-être animal est strictement interdit, en particulier les colliers (ou laisses) étranglants non bloqués, les colliers électriques, les fouets ou objets permettant de porter un coup à l'animal. Les muselières adaptées au sport, ne sont autorisées que pour les chiens pour lesquels la loi française l'impose. Elles doivent permettre le halètement.

8.2. Le compétiteur ne portera pas de chaussures pouvant être dangereuses pour les chiens. Les chaussures avec des pointes ou des crampons durs de deux millimètres maximums sont autorisés, sauf pointes métalliques.

II. LA PISTE

9. EXIGENCES POUR LA PISTE

9.1. La piste doit être sûre pour les chiens et les concurrents.

9.2. Les pistes doivent, autant que possible, être larges pour faciliter le dépassement.

9.3. Le rayon des virages et l'espace d'évolution sur la piste doivent être adaptés à la catégorie.

9.4. Les virages en dévers seront évités.



9.5. Les distances requises devront être atteintes sans artifices. Les croisements de routes se feront à 90° sur des routes à trafic restreint et seront dûment balisés et protégés. Les arrivées auront lieu sur des portions plates ou descendantes.

On évitera dans la mesure du possible :

- * les "épingles à cheveux"
- * les descentes trop raides, dangereuses, terminées par un virage très serré ou bordées d'arbres.
- * longer immédiatement une route sur son mur de neige ou très proche du trafic sans protection.
- * virages trop serrés ou dangereux.
- * "retour au stake out"
- * traversées de téléskis.

9.6. Il y aura suffisamment d'espace entre les pistes pour que les attelages ne se distraient les uns les autres.

9.7. Les pistes ne devraient pas croiser une route sur le même niveau. Si ceci ne peut être évité, il faudra obtenir préalablement la permission de bloquer la route. Un contrôle sûr sera sur place et la piste croisera la route perpendiculairement.

9.8. Les pistes des catégories Skijöring pourront être préparées sur un terrain vallonné avec l'objectif d'être aussi un test des qualités de skieur des concurrents. Elles seront assez large pour que deux skieurs puissent patiner côte à côte dans la zone d'arrivée et qu'un skieur puisse patiner pour doubler un skieur les skis parallèles sur le reste de la piste.

9.9. La zone de départ doit avoir au moins 30 m de long et être aménagée de sorte qu'un attelage entier puisse être retiré de la piste.

9.10. La zone d'arrivée doit avoir au moins 800 m de long (150 m en Skijöring et en Canicross), être assez large pour doubler et ne pas avoir de virage brusque.

9.11. Les lignes de départ et d'arrivée doivent être clairement visibles.

9.12. Dans les courses «Dryland» il pourra y avoir des points d'eau au moins tous les 3 km le long de la piste pour permettre aux chiens de boire et de se rafraîchir. Le point d'eau devra comporter 10 litres à disposition pour refroidir un chien en cas de coup de chaud.

III. DISTANCES

10. COURSES DE SPRINT SNOWLAND ET DE SKIJORING

La distance ne doit pas excéder 25 km. Pour les catégories Skijöring enfants, la distance n'excédera pas 10 km.

11. COURSES DE MOYENNE DISTANCE

La distance ne doit pas excéder 100 km.

12. CATEGORIES DRYLAND - DISTANCES (PAR MANCHE OU ETAPE)

La distance ne doit pas excéder 12 km.

Pour les catégories canicross enfants la distance n'excédera pas 4 km.

Pour la catégorie Canitrail (voir annexe Règlement FFST) la distance maximum est de 25 kms.

IV. POINTS DE CONTROLE DES ARRETS

13. CHIENS DEPOSES

13.1. Les chiens enlevés de l'attelage ne peuvent être déposés qu'aux points de contrôle désignés.

13.2. Les chiens déposés doivent être identifiés avec:

- Le nom du concurrent et son numéro de dossard
- la raison de la dépose

13.3. Les chiens déposés seront attachés avec une chaîne ou similaire jusqu'à ce qu'ils soient récupérés.



13.4. Interruption de course par le Directeur de Course ou un Officiel.

13.4.1. Le Directeur de Course, un Officiel autorisé ou un Vétérinaire peut retenir un attelage pour réparer ou remplacer un équipement non sûr pour le concurrent et/ou ses chiens.

13.4.2. Le Directeur de Course, un Officiel autorisé ou un Vétérinaire peut retenir un attelage temporairement pas en état de continuer.

13.4.3. Le Directeur de Course, un Officiel autorisé ou un Vétérinaire peut retirer un attelage ou des chiens pas en état de terminer la compétition.

13.5. Lorsqu'un concurrent arrive à un Point de Contrôle avec moins de chiens dans l'attelage que le minimum requis, l'attelage sera disqualifié. Le Directeur de Course, un Officiel autorisé ou un Vétérinaire déterminera dans quelle mesure l'attelage peut continuer jusqu'à un endroit où l'attelage pourra être évacué.

V. BALISAGE

14. INFORMATIONS GENERALES

14.1. La piste doit être marquée avec un nombre suffisant de balises bien visibles, placées de manière qu'il n'y ait aucun doute pour le conducteur sur la direction à prendre.

14.2. Toutes les balises auront au moins 25 cm de diamètre ou de côté.

14.3. Un seul côté des balises sera coloré afin d'indiquer la bonne direction de parcours.

14.4. Les balises doivent être placées à environ 1 m du bord de la piste et entre 60 et 120 cm au-dessus de la surface de la piste.

14.5. Toutes les balises doivent être visibles d'aussi loin que possible et d'au moins 50 m.

14.6. Les balises spécifiques à certaines catégories seront marquées avec l'identification de la ou des catégorie(s) ou la distance totale pour la catégorie concernée en caractères blancs au centre de la balise. L'information sur la distance parcourue sera indiquée par un nombre noir sur un panneau blanc placé au-dessus d'une balise bleue sur le même piquet. L'identification des catégories sera clairement visible et lisible par les concurrents. Le mode d'identification utilisé sera expliqué à la réunion des concurrents avant la course.

14.7. Les balises ne doivent pas être placées de manière dangereuse pour les chiens ou les concurrents. De même les matériaux utilisés ne seront pas dangereux.

15. BALISES ROUGES (virages - de forme ronde)

15.1. Il est recommandé d'utiliser les balises rouges à toutes les intersections et croisements où s'effectue un changement de direction. Les balises doivent être placées à environ 20 m. avant le point en question du côté de la piste vers lequel l'attelage doit tourner.

15.2. La même règle s'applique aux virages sans visibilité de la piste.

16. BALISES BLEUES (tout droit ou piste correcte - de forme carrée)

16.1. Les balises bleues peuvent être placées de n'importe quel côté de la piste.

16.2. Il est recommandé d'utiliser les balises bleues pour indiquer la bonne piste après une intersection ou un virage, devront être placées environ 20 m après le point en question et être visible en approchant celui-ci.

16.3. Il est recommandé d'utiliser les balises bleues :

16.3.1. Aux intersections et croisements quand la piste va tout droit. La balise sera placée environ 20 m avant l'intersection.

16.3.2. Après les virages concernant seulement certaines catégories. Ces balises devront avoir les mêmes identifications de catégorie que les balises rouges de virage.

16.4. Les balises bleues peuvent être utilisées : après toutes les intersections, virages ou épingles à cheveu, qui sont indiquées avec une balise rouge.

17. BALISES JAUNES (Attention - de forme triangulaire)

17.1. Les balises jaunes peuvent être placées d'un côté ou de l'autre de la piste. Les balises jaunes indiquent les portions de la piste où il est recommandé de passer lentement et avec précaution, par exemple descente raide, virage très brusque, passage verglacé. Les balises jaunes sont placées environ 20 m avant la zone difficile.

17.2. Si la zone difficile couvre une longueur de la piste, deux balises jaunes seront placées sur le même piquet au début de la zone. La fin de la zone sera marquée par une balise jaune avec une croix rouge ou noire en diagonal.

17.3. Toutes les balises jaunes seront expliquées à la réunion des participants et elles seront indiquées sur le plan de la piste.

18. AUTRES BALISES

18.1 La fin de la "Zone de départ" sera indiquée par des balises de chaque côté de la piste.

18.2 Une balise sera placée au début de la "Zone d'arrivée" avec la distance restant à parcourir (généralement 150 m en Skijöring et en Canicross et 800 m pour toutes les autres catégories).

18.3 Les portions de la piste où celle-ci n'est pas clairement visible pourront être balisées en conséquence. Ce balisage additionnel ne pourra pas remplacer le balisage normal prévu par ces règles.

18.4 Balisage pour les manches nocturnes. En plus du balisage décrit plus haut, chaque balise sera équipée de matériau réfléchissant (25 cm² minimum).

19. BLOCAGE DES PISTES

Dans le cas d'un blocage des pistes, un barrage sera une obstruction physique pour les chiens, mais il ne devra pas présenter de danger pour les chiens, les concurrents ou le matériel.

VI. DEPART - ARRIVEE

20. DEPART

Les départs peuvent être des départs individuels ou groupés ou en poursuite.

20.1 Les départs individuels

20.1.1. Dans les courses à départs individuels, les positions de départ seront déterminées par le tirage au sort, le numéro 1 partant en premier, le numéro 2 partant en second, etc... .

20.1.2. Après la première manche, l'ordre de départ sera déterminé par le temps totale de la ou des manches précédentes, l'attelage le plus rapide partant le premier, le deuxième plus rapide partant le second, etc... .

20.2. Départ en ligne (« Mass Start »)

20.2.1. Tous les concurrents de la même catégorie partent en même temps sur la même ligne.

20.2.2. La zone de départ aura une piste de départ par attelage. La distance entre les pistes de départ sera d'environ 2 mètres. La longueur des pistes de départ sera d'environ 80 mètres et elles se termineront à une ligne marquée.

20.2.3. Un aide/Handler est autorisé pour les attelages de 1 à 4 chiens et deux pour plus de 4 chiens. Le ou les aides seront positionnés sur la gauche de l'attelage. Au moment du départ les aides resteront totalement immobiles face aux attelages jusqu'à ce que tous les attelages soient passés, sauf annonce différente du Directeur de Course.

20.2.4. Les départs en ligne sont interdits en Kart, Bikejöring, et Trottrlette

20.3 Poursuite

20.3.1 La procédure de départ de la première manche d'une course poursuite se déroule comme celle d'une course individuelle.

20.3.2 Dans la seconde manche d'une course poursuite, le gagnant de la première manche part en premier, le deuxième part en deuxième, etc... Les intervalles de départs sont les écarts de temps de l'arrivée de la première manche.

VII. SUR LA PISTE

21. SUIVRE LA PISTE

Si un attelage quitte la piste, le concurrent devra ramener l'attelage au point où il l'a quittée.

22. CONDUIRE UN ATTELAGE

22.1. Tout concurrent acceptant de monter sur un véhicule autre que son traîneau sera disqualifié, sauf en cas d'attelage ou de chien en liberté.

22.2. Transporter un passager à n'importe quel moment pendant la course est interdit sauf: pour transporter un autre concurrent dans un cas d'urgence.

23. ATTELAGE OU CHIEN EN LIBERTE

23.1. Dans l'éventualité où le concurrent ne peut pas retrouver son attelage ou chien en liberté rapidement et en toute sécurité, le concurrent doit accepter de l'aide, y compris par un autre moyen de transport, pour retrouver son attelage ou du chien en liberté. Le refus d'accepter de l'aide peut entraîner la disqualification du concurrent de l'attelage en liberté.

23.2. Un attelage en liberté peut reprendre le parcours sans pénalité, à condition que l'attelage ait parcouru la totalité de la piste et que le concurrent n'ait reçu qu'une assistance extérieure autorisée.

24. DEPASSEMENT

24.1. Quand un attelage a l'intention d'en dépasser un autre, le concurrent de l'attelage qui va dépasser peut demander le passage quand son chien de tête est à moins de 15 m du traîneau à dépasser.

24.2. L'attelage qui va être dépassé doit laisser le passage à l'attelage dépassant en se mettant sur un coté de la piste et en ralentissant. Si l'attelage dépassant le demande, l'attelage qui va être dépassé s'arrêtera et maintiendra son attelage à l'arrêt. L'arrêt n'est pas obligatoire dans les catégories de Skijöring, Canicross, Bikejöring et Trottinette.

24.3. Si un attelage qui dépasse s'emmêle à la suite du dépassement, son conducteur peut exiger que le concurrent dépassé s'arrête pendant une (1) minute maximum dans les catégories illimitées ou limitées comprenant 8 chiens ou plus, et une demie (0.5) minute dans les autres catégories. Cette règle ne s'applique pas au Canicross, Bikejöring et Trottinette.

24.4. Lorsqu'un attelage a été dépassé, celui-ci ne pourra pas re-dépasser, aussi longtemps que l'attelage devant fera un effort pour maintenir son attelage en progression.

24.4.1. La règle 24.4 ne s'applique pas au Canicross, Bikejöring et Trottinette.

24.5. Lorsqu'un dépassement a été effectué, le concurrent de l'attelage dépassé n'est pas obligé de retenir son attelage si l'autre concurrent, répare son matériel ou, détache ou transfère un ou des chiens d'une position dans une autre dans l'attelage ou quitte la piste, avant les distances ou les intervalles de temps prévus au § 24.3 Charger un chien dans le traîneau est équivalent à changer un chien de position dans l'attelage.

24.6. Pour le Canicross, Bikejöring et Trottinette tenir le chien n'est pas demandé sauf si le doublement a eu pour conséquence un problème pour le bien-être d'un chien ou un accident du concurrent.



24.7. Un concurrent rattrapant deux attelages ou plus arrêtés ensemble peut les dépasser après s'être assuré que le dépassement n'est pas dangereux pour les attelages à dépasser. Les concurrents arrêtés feront le nécessaire pour libérer la piste pour l'attelage en mouvement.

24.8. Les attelages se suivant doivent maintenir un intervalle d'au moins 15 mètres, sauf dans le cas de dépassement ou dans la zone d'arrivée.

24.9. Dans la zone d'arrivée où il n'y a plus de priorité (les derniers 800 m ou 150 m suivant la catégorie) aucun attelage n'aura la priorité sur un attelage finissant.

25. TEMPERATURES

TEMPERATURE POUR LES COURSES « DRYLAND ».

25.1. Pour les courses «Dryland», un thermomètre et un hygromètre seront placés à l'ombre sur l'aire de départ, d'une façon visible et à 50 cm du sol.

25.2. Les températures minima et maxima et le degré d'humidité seront relevés tout au long de l'épreuve.

25.3. Température inférieure à 18°C pour le canicross et 16°C pour les autres catégories et une humidité inférieure à 85% : Compétitions normales

25.4. Température supérieure à 16°C, mais inférieure à 18°C. Les distances devront être réduites. La température maximum est relevée à 20°C pour les catégories scooter, 22°C pour le Bikejöring et 25°C pour le Canicross.

25.5. Température supérieure à 18°C, mais inférieure à 22°C. La distance ne dépassera pas 1,5 km (démonstration) à l'exception du Bikejöring et du Canicross.

25.6. Température à partir de 22°C. Interdiction d'atteler. Cette température est relevée à 25° pour le canicross.

25.7 Pour le Canitrail les températures doivent être inférieures à 20°C. Au-dessus de cette température la course doit être annulée ou reportée à une autre heure de la journée si possible à l'appréciation du Directeur de Course.

TEMPERATURE POUR LES COURSES «SNOWLAND»

Dans le cas de températures extrêmement basses l'Organisateur avec le Directeur de Course décideront si la course doit être annulée, retardée ou raccourcie.

VIII. COMPORTEMENT

26. RESPONSABILITE ET ESPRIT SPORTIF

26.1. Le bon sens et l'esprit sportif prévaudront. Si le Directeur de Course juge que le comportement à un moment donné d'un concurrent, d'un assistant ou d'un attelage porte préjudice au sport ou à la course, cet attelage sera disqualifié.

26.2. Sauf avis contraire du directeur de course, les chiens en liberté ne sont pas autorisés dans la zone de course.

27. MAUVAIS TRAITEMENTS

Les mauvais traitements aux chiens avec ou sans instrument sont interdits. Si un concurrent, de l'avis du Directeur de Course, inflige un mauvais traitement à un chien, ce concurrent sera disqualifié.

IX. PROTECTION ANIMALE

28. PROTECTION

En plus des différentes mesures de protection animale, les règles et procédures suivantes s'appliquent :

28.1. Tous les concurrents garantiront et seront responsables du bien-être de leurs chiens.

28.2. Les manquements aux règles devront être corrigés immédiatement sous peine de disqualification.

29. MOYEN DE TRANSPORT

29.1. Les moyens de transport pour les chiens doivent garantir leur protection contre climat (température, vent, pluie, etc.) ainsi que contre les gaz d'échappement.

29.2. Dans le cas du transport d'un ou deux chiens sans box, les chiens ne seront jamais attachés par une ligne au collier. Pour la sécurité des chiens le transport en box sera toujours privilégié.

29.3. Une aération suffisante et une bonne circulation de l'air seront prévues.

29.4 Conformément à l'article R412-1 du code de la route, qui indique : que tout conducteur ou passager d'un véhicule à moteur, doit porter une ceinture de sécurité homologuée. Le chien en tant que tel, constitue également un passager, il est obligatoire de l'attacher à minima avec une ceinture spécifiquement adaptée.

30. BOX A CHIENS

30.1. Dans le cas de plus de deux chiens, les chiens seront transportés dans des boxes. Ils seront de construction solide et sûre, pour assurer leur sécurité et les empêcher de se sauver.

30.2. La taille des chiens n'étant pas uniforme, les dimensions des boxes ne sont pas précisées. Mais pour des raisons de sécurité les boxes ne doivent être ni trop petits ni trop grands. Le box doit être suffisamment grand pour que les chiens puissent s'étendre, se tenir debout, se retourner et se coucher en boule.

Les boxes devront être propres et secs. Si du foin ou de la paille est utilisé, il devra être frais. Si d'autres matériaux sont utilisés, ils devront être tels qu'ils ne peuvent pas blesser les chiens.

30.3. Les chiens ne seront pas attachés à l'intérieur des boxes.

30.4. Les chiens ne devront pas être laissés longtemps sans surveillance lorsqu'ils sont dans les boxes. Si le concurrent ou les aides ne peuvent l'assurer, le concurrent prendra les dispositions nécessaires avec une autre personne.

31. STAKE-OUT ET AUTRE MATERIEL

31.1. Les chaînes/câbles de stake-out et les autres moyens d'attaches seront installés de manière confortable pour les chiens leur laissant une certaine liberté de mouvement. Les chiens devront avoir la possibilité de se coucher.

31.2. La chaîne ou le câble auquel le chien est attaché ne devra pas être assez longue pour éviter de s'emmêler avec un autre chien ou pour s'étrangler.

31.3. Tout le matériel devra être en bon état pour éviter de se blesser. Le bout des câbles sera protégé.

31.4. Les chiens à la stake-out ou à la chaîne seront surveillés.

31.5. Les concurrents/aides devront garder propres les stake-out et parkings, ne laisser aucune nourriture et disposer des crottes des chiens et autres détritiques dans les containers prévus à cet effet. Si aucun container n'est disponible, les détritiques devront être emportés et déposés à un autre endroit approprié.

CHAPITRE 2 TRAINEAU

Règles particulières pour les catégories sprint et distance « Traîneau »

I. ADMISSIBILITE

32. ÉLIGIBILITE



Au choix de l'organisation de course, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

32.1. Catégories dans les courses de sprint.

32.1.1. Un attelage de la catégorie ILLIMITEE (SpU) comprend au moins sept (7) chiens pour la première manche, et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes pour des compétiteurs de 18 ans et plus

32.1.2. Un attelage de la catégorie dix (10) chiens (Sp10) comprend au plus dix (10) chiens et au moins sept (7) chiens dans la première manche et cinq (5) dans les manches suivantes pour des compétiteurs de 18 ans et plus

32.1.3. Un attelage de la catégorie huit (8) chiens (Sp8) comprend au plus huit (8) chiens et au moins cinq (5) chiens pour des compétiteurs de 16 ans et plus.

32.1.4. Un attelage de la catégorie six (6) chiens (Sp6) comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens pour des compétiteurs de 16 ans et plus

32.1.5. Un attelage de la catégorie quatre (4) chiens (Sp4) comprend au plus quatre (4) chiens et au moins trois (3) chiens pour des compétiteurs de 14 ans et plus.

32.1.6. Un attelage de la catégorie deux (2) chiens (Sp2) ne comprend pas plus et pas moins de deux (2) chiens.

32.1.7. Après la première manche et chaque manche suivante, un concurrent peut réduire volontairement la taille de son attelage dans les limites du minimum de sa catégorie.

32.1.8. Le Directeur de Course peut réduire la taille d'un attelage qu'il considère trop importante pour le concurrent concerné.

32.1.9. Catégories Enfants

Se référer au tableau des catégories.

32.1.9.2. Surclassement : Un enfant de la catégorie Cadet ou Young pourra demander un surclassement en catégorie Junior. Celui-ci sera soumis à l'avis de la Direction Technique et Médicale de la FFST. Un enfant surclassé en Junior le sera pour toute la saison de course, seulement dans la catégorie du surclassement demandé.

32.1.9.4. Les courses enfants sur neige peuvent se faire sur les mêmes distances que la catégorie SP2, l'organisateur pouvant raccourcir ces distances ou à la demande du Directeur de Course. Toute piste jugée inadaptée par le Directeur de Course sera refusée.

32.1.9.6. Les enfants participants à l'une de ces catégories devront faire valider un pool de chiens par un formateur agréé (3 en pupille/ 5 en Young) en début de saison. On veillera à ce que le gabarit des chiens soit en adéquation avec la morphologie du compétiteur. Le tuteur devra privilégier les chiens bien éduqués et faciles à manipuler.

32.1.9.7. Le Directeur de Course fera une réunion des compétiteurs spécifique pour les catégories enfants. Les compétiteurs devront obligatoirement y assister.

32.1.9.8. Les enfants courant dans les catégories définies ci-dessus devront obligatoirement porter un casque homologué et des gants. De plus une tenue protectrice adaptée à la pratique des sports de neige sera exigée.

32.2. Catégories en courses de distance

32.2.1. Un attelage de la catégorie Moyenne Distance six (6) chiens (MD6) comprend au plus six (6) chiens et au moins quatre (4) chiens pour des compétiteurs de 18 ans et plus

32.2.2. Un attelage de la catégorie Moyenne Distance douze (12) chiens (MD12) comprend au plus douze (12) chiens et au moins huit (8) chiens à la première manche et sept (7) chiens dans les manches suivantes pour des compétiteurs de 18 ans et plus.

32.2.3. Un attelage de la catégorie Longue Distance huit (8) chiens (LD8) comprend au plus huit (8) chiens et au moins six (6) chiens à la première manche et au moins cinq (5) chiens dans les manches suivantes pour des compétiteurs de 18 ans et plus.



32.2.4. Un attelage de la catégorie Longue Distance Illimitée (LDU) comprend au moins huit (8) chiens à la première manche et au moins sept (7) chiens dans les manches suivantes pour des compétiteurs de 18 ans et plus.

32.2.5. À la demande de l'Organisateur, le Directeur de Course peut décider d'un nombre maximum de chiens dans une catégorie Illimitée. L'invitation doit informer d'une éventuelle limitation.

33. REGLES ADDITIONNELLES ET OPTIONNELLES

33.1. L'Organisateur peut décider que chaque concurrent aura un pool de chiens dans lequel il pourra choisir avant chaque étape les chiens attelés dans les limites maximum et minimum prévues pour sa catégorie. L'Organisation définira le maximum de chiens autorisés dans le pool pour chaque catégorie concernée.

33.2. Chaque concurrent déclarera tous les chiens inclus dans son pool. Il ne pourra changer ou ajouter de chiens à son pool lorsque celui-ci aura été déclaré et les chiens marqués.

34. ÉQUIPEMENT

34.1. Harnais et lignes

34.1.1. Tous les chiens doivent être attelés en simple ou double file.

34.1.2. Tous les harnais doivent être bien ajustés et rembourrés au moins autour du cou et sur la poitrine. Ils devront être faits de sangle flexible.

34.1.3. Tous les chiens doivent être attachés au trait central qui sera fait d'une ligne non rigide et flexible par une ligne de cou ("neck line") et un trait individuel. Les chiens de tête peuvent courir sans "neck line" sauf en cas de croisement et sens inverse.

34.1.4. Une ligne de sécurité peut être transportée dans le traîneau mais elle ne peut être utilisée que pour attacher et tenir le traîneau.

34.1.5. Les lignes en chaîne sont formellement interdites. Tout autre type de ligne ne doit pas mettre en danger le bien-être des chiens et est sujet à l'autorisation du Directeur de Course.

34.2. Traîneaux

34.2.1. Le traîneau doit pouvoir porter correctement le concurrent et, en cas d'urgence, un passager et doit avoir un panier avec un fond dur d'une surface minimum de 40 cm x 50 cm pour pouvoir porter un chien en toute sécurité.

34.2.2. Le traîneau doit être équipé d'un frein approprié, d'un tapis de freinage en caoutchouc attaché au traîneau par un système rigide permettant de le relever, d'un arceau de sécurité ("brush bow"), d'une ancre à neige en catégories Sp2, Sp4 et Sp6, de deux ancres à neige dans les autres catégories et d'un sac à chien ventilé de manière approprié.

34.2.3. Les patins du traîneau ne devront pas avoir des bords métalliques.

34.3. Casques et autres équipements de sécurité

34.3.1. Pour les juniors, à l'exception des catégories de Skijöring et de Canicross, le port du casque est obligatoire. Pour toutes les catégories, à l'exception des mêmes, le port du casque est fortement recommandé. Le casque devra être d'un modèle NF ou CE en 1077.

34.3.2. Il n'est pas recommandé de s'attacher au traîneau ou à la ligne de trait. Si c'est fait, c'est à ses propres risques et la ligne doit pouvoir se détacher facilement grâce à une boucle large autour du poignet ou un mousqueton panique.

35. CONDUITE D'ATTELAGE

35.1. Tout chien prenant le départ d'une manche devra la terminer soit attelé, soit transporté sur le traîneau.

35.2. Sur la piste, un chien retiré de l'attelage devra être transporté enfermé dans le sac à chien jusqu'à l'arrivée à moins que des points de dépose aient été prévus le long de la piste et annoncés.

35.3. Un chien déposé sera attaché par une chaîne ou un câble pour le maintenir en place jusqu'à ce qu'il soit recueilli par une personne autorisée.

35.4. Les chiens malades ou blessés doivent être signalés à un Vétérinaire de Course.

CHAPITRE 3 SKIJÖRING

Règles particulières pour les catégories Skijöring et relais

I. ADMISSIBILITE

36. Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :

36.1.1. Skijöring 1 chien ou 2 chiens.

II. SKIJÖRING & PULKA– REGLES SPECIFIQUES

37. CATEGORIES

37.1. Un attelage de Skijöring consiste en un compétiteur en skis relié par l'intermédiaire d'une ligne de trait à un ou deux chiens harnachés

37.2. Un attelage de pulka consiste en un compétiteur en skis relié à une pulka tirée par un ou plusieurs chiens harnachés.

37.3. Catégories enfants

37.3.1. Une catégorie Skijöring pupille pour les enfants de 8 à 9 ans sur 3km env.

37.3.2. Une catégorie Skijöring minime pour les enfants de 10 à 11 ans sur 6km env.

37.3.3. Une catégorie Skijöring cadet pour les enfants de 12 à 16 ans sur 9km env.

37.3.4. Surclassement : Un enfant de la catégorie Skijöring cadet, s'il est âgé de 15 à 16 ans, pourra demander un surclassement en catégorie Junior. Celui-ci sera soumis à l'avis de la Direction Technique et Médicale de la FFST. Un enfant surclassé en Junior le sera pour toute la saison de course, seulement dans la catégorie du surclassement demandé.

37.3.5. L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course.

37.3.6. Une catégorie Skijöring Junior pour les jeunes de 17 à 20 ans (distances mini 5km/maxi 10km).

37.3.7. L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

38. ÉQUIPEMENT

38.1. Tous les chiens seront attelés en simple file ou en paire et seront constamment reliés au concurrent par une ligne avec un amortisseur.

38.2. La ligne sera attachée au concurrent par une ceinture (d'au moins 7 cm au niveau de la colonne vertébrale). La ceinture aura un crochet ouvert pour permettre la libération rapide de la ligne, ou un mousqueton panique.

38.3. La longueur de la ligne tendue doit être au minimum de 2 m et au maximum de 3 m.

38.4. Une ligne de cou entre les chiens doit être utilisée dans les catégories deux chiens.

38.5. Seuls les skis de fond sans carres métalliques et sans spatules pointues dangereuses pour les chiens sont autorisés.

38.6. Les équipements doivent être disponibles pour inspection par les Officiels de Course avant et après la course.

38.7. Tous les participants doivent s'assurer que leurs équipements satisfont à ces règles.

III. REGLES DE PISTES - SPECIFICITE

39. LE CONCURRENT DOIT SUIVRE SON ATTELAGE A SKI.

- 39.1. Le concurrent n'est pas autorisé à entraîner son (ses) chien(s) en courant devant lui (eux).
- 39.2. Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est formellement interdit. Il est permis d'aider un chien ou l'attelage en tirant ou en poussant la pulka.
- 39.3. L'aide à abreuver ou nourrir les chiens est autorisée. Le Directeur de Course désignera les endroits de la piste où cette aide est autorisée.
- 39.4. Pendant la procédure de dépassement, à la demande "Trail", l'attelage à dépasser devra laisser la place à l'attelage le dépassant en se mettant derrière le/les chiens d'un même côté de la piste, il devra garder ses skis et ses bâtons parallèles à la piste.
- 39.5. Si un chien devient inapte à courir, le concurrent n'est pas autorisé à terminer la manche.

CHAPITRE 4 « DRYLAND »

Règles particulières pour les courses « Dryland » (courses sur terre)

I. ADMISSIBILITE

40. LES DISCIPLINES :

- 40.1. Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les disciplines suivantes :
 - 40.1.1. Canicross
 - 40.1.2. Bikejöring
 - 40.1.3. Trottinette (« Scooter ») 1 et 2 chiens
 - 40.1.4. Attelage 4, 6, 8 chiens
 - 40.1.5. Relais Canicross et/ou Bikejöring.

II. CANICROSS

41. Un attelage de canicross consiste en un compétiteur, courant seul à pied, et un chien.

Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

- 41.1. Une catégorie canicross junior pour les jeunes de 14 à 18 ans.
- 41.2. Les catégories adultes pourront être organisées pour les coureurs de 18 ans et plus
- 41.3. Canicross Vétérain Hommes (DCMM 40/DCMM 50/DCMM 60) et Canicross vétérain Dames (DCWM 40/DCWM 50/DCWM 60) pour des compétiteurs de plus de 40 ans.
- 41.4. Des relais pour hommes, femmes et junior.
- 41.5. Catégories Enfants (pupilles minimales et cadets) :
 - 41.5.1. Une catégorie Canicross pupille pour les enfants de 8 ans sur une distance de 1km.
 - 41.5.2. Une catégorie Canicross minime pour les enfants de 9 à 10 ans sur une distance de 2km maximum
 - 41.5.3. Une catégorie Canicross cadet pour les enfants de 11 à 13 ans sur une distance de 3km maximum.
 - 41.5.4. Sur classement : Un enfant de la catégorie Canicross cadet, s'il est âgé de 13 ans, pourra demander un surclassement en catégorie junior. Celui-ci sera soumis à l'avis de la



Règles Techniques et de Sécurité des Sports de Traineau à chiens direction technique et médicale de la FFST. Un enfant surclassé en junior le sera pour toute la saison de course, seulement dans la catégorie du surclassement demandé.

41.5.5. L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

41.5.6. Dans les catégories pupille et minime, un accompagnant pourra suivre l'enfant à pied ou à vélo, il pourra intervenir lorsque cela s'avérerait nécessaire.

42. ÉQUIPEMENT

Le chien sera en permanence attaché au concurrent par une ligne avec amortisseur. La ligne sera attachée au concurrent par une ceinture ou autre équipement de type baudrier (7 cm de largeur au moins au niveau de la colonne vertébrale). La ligne tendue ne devra pas être inférieure à 1,80 m de long et ne devra pas dépasser 3 m de long.

43. CONDUITE DU CHIEN

43.1. Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

43.2. Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est strictement interdit.

43.3. Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur n'est pas autorisé à finir la manche.

43.4. Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. À l'ordre « TRAIL » ou « PISTE », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même côté de la piste et de ralentir.

43.5. S'il y a un départ groupé, tous les compétiteurs de la même catégorie attendront avant la ligne de départ en tenant leur chien par le collier ou le harnais. S'ils ne peuvent tous être sur la même ligne, plusieurs lignes seront prévues.

III. BIKEJÖRING UN CHIEN

Un attelage de Bikejöring un chien consiste en un concurrent pédalant sur un vélo et un chien.

44. CATEGORIES

Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

44.1. Une catégorie Bikejöring Junior pour les jeunes de 16 à 18 ans.

44.2. Bikejöring Vétéran Hommes (DBMM 40/DBMM 50/DBMM 60) et Canicross vétéran Dames (DBWM 40/DBWM 50/DBWM 60) pour des compétiteurs de plus de 40 ans. Des catégories adultes pourront être organisées pour les coureurs de 19 ans et plus.

45. ÉQUIPEMENT

45.1. Le chien sera attaché en permanence au vélo par une ligne avec amortisseur de plus de 2 m tendue et n'excédant pas 3 m tendue devant le vélo.

45.2. Si la ligne est attachée au concurrent, elle le sera à une ceinture (7 cm minimum au niveau de la colonne vertébrale) ou autre équipement type baudrier.

- 45.3. Le vélo sera muni de freins efficaces sur chaque roue.
- 45.4. Le concurrent portera un casque homologué (marquage CE). Le port de gants est fortement recommandé.
- 45.5. Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sur les vélos.
- 45.6. La barre VTT n'est pas obligatoire.
- 45.7. Le vélo ne devra pas bénéficier d'aide à la propulsion.

46. **CONDUITE DU CHIEN**

- 46.1. Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.
- 46.2. Il est strictement interdit de tirer le chien ou de le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit.
- 46.3. Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le concurrent ne sera pas autorisé à finir la manche
- 46.4. Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. À l'ordre « TRAIL » ou « PISTE », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même côté de la piste et d'arrêter de pédaler.

IV. **TROTTINETTE (« SCOOTER »)**

47. **TROTTINETTE CATEGORIES**

Au choix de l'Organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

- 47.1. Trottinette 1 chien Junior (DSJ) pour les compétiteurs de 14 à 18 ans
- 47.2. Un attelage de scooter un chien consiste en un concurrent progressant sur un véhicule à deux roues de type patinette tiré par un chien, ne bénéficiant pas d'aide à la propulsion.
- 47.3. Une catégorie DS1Master (DS1M 40/DS1M 50/DS1M 60/DS1W 40/DS1W 50/DS1W 60) pour les vétérans de plus de 40 ans.
- 47.4. Trottinette 1chien (DS1) ou 2 chiens (DS2) pour des compétiteurs de 19 ans et plus.
- 47.5. Un attelage de scooter 2 chiens consiste en un concurrent progressant sur un véhicule à deux roues de type patinette tiré par un ou deux chiens, ne bénéficiant pas d'aide à la propulsion.
- 47.6. Les vélos sans pédalier ou chaîne ou avec pédalier bloqué sont autorisés.
- 47.7. Les karts légers à trois roues sont autorisés dans la catégorie Scooter 2 chiens.
- 47.8. Catégories Enfants (pupilles minimes et cadets) :
 - 47.8.1. Une catégorie trottinette 1 chien pupille pour les enfants de 8 ans.
 - 47.8.2. Une catégorie trottinette 1 chien minime pour les enfants de 9 à 10 ans.
 - 47.8.3. Une catégorie trottinette 1 chien cadet pour les enfants de 11 à 13 ans.
 - 47.8.4. Surclassement : Un enfant de la catégorie trottinette cadet de 13 ans, pourra demander un surclassement en catégorie junior. Celui-ci sera soumis à l'avis de la direction technique et médicale de la FFST. Un enfant surclassé en junior le sera pour toute la saison de course, seulement dans la catégorie du surclassement demandé.
 - 47.8.5. L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course. Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.



47.8.6. Dans les catégories pupille, minime et cadet un accompagnant pourra suivre l'enfant à pied ou à vélo, il pourra intervenir lorsque cela s'avérerait nécessaire.

48. ÉQUIPEMENT

48.1. Le chien sera attaché en permanence à la trottinette par une ligne avec amortisseur d'au moins 2 m tendue et n'excédant pas 3 m tendue devant la trottinette au repos.

48.2. Une ligne de cou sera utilisée dans la catégorie 2 chiens.

48.3. La trottinette sera munie de freins efficaces sur chaque roue.

48.4. Les roues feront au minimum 30 cm (12 pouces) de diamètre.

48.5. Le concurrent portera un casque homologué marquage (NF en 1077). Le port de gants est fortement recommandé.

48.6. Les pneus cloutés ne sont pas autorisés sur les trottinettes.

48.7. La barre n'est pas obligatoire.

49. CONDUITE DU CHIEN

49.1. Le compétiteur et le scooter resteront toujours derrière le chien.

49.2. Si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le concurrent ne sera pas autorisé à finir la manche

49.3. Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. À l'ordre « TRAIL ou PISTE », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même côté de la piste et de ralentir.

V. KART CATEGORIES

Un attelage de kart comprendra entre 3 et 8 chiens.

51. ÉQUIPEMENT

51.1. Tous les chiens seront attelés en simple ou double file.

51.2. Tous les chiens seront reliés au trait central qui sera fait d'une ligne non rigide et flexible par une ligne de cou ("neck line") et un trait individuel à l'exception des chiens de tête qui pourront courir sans ligne de cou, sauf en cas de croisement et sens inverse.

51.3. Le diamètre minimum des roues sera de 30 cm.

Tous les karts seront équipés avec :

51.4. Un frein efficace sur toutes les roues ;

51.5. Une ligne de secours d'environ 3m sera transportée sur le Kart pour pouvoir attacher et retenir le Kart.

51.6. Le concurrent portera un casque homologué (marquage NF en 1077). Le port de gants est fortement recommandé.

51.7. Les pneus cloutés ne sont autorisés sur les karts.

51.8. Les poids minimums suivants sont recommandés pour les Karts :

Catégorie 4 chiens : 25 kg

Catégorie 6 chiens : 35 kg

Catégorie 8 chiens : 45 kg

Indépendamment des poids minimums ci-dessus, les Karts devront être construits de manière sûre et adaptés au nombre de chiens, être stables et, dans la mesure du possible, garantir la sécurité des chiens et des concurrents.

52. REGLES DE DEPART, DE PISTE ET D'ARRIVEE

52.1. Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

52.2. Des points de dépose peuvent être prévus au moins tous les trois kilomètres et peuvent être combinés avec des points de contrôle. Ils seront équipés d'un « stake-out » et d'eau. Ce point de dépose comportera 10 litres d'eau permettant de refroidir le chien en cas de coup de chaud. Les chiens déposés ne pourront pas prendre le départ des manches suivantes. S'il n'y a pas de possibilité de déposer un chien et si un chien n'est plus en état de courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le concurrent ne sera pas autorisé à finir la manche. Pour des raisons de sécurité le transport d'un chien sur le Kart est strictement interdit dans toutes les catégories.

52.3. Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant. À l'ordre « PISTE » ou « TRAIL », le concurrent et son chien sont obligés de rester du même côté de la piste et de ralentir. À l'ordre « STOP », l'attelage dépassé est obligé de s'arrêter.

